

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni le 31 janvier 2022 à 19 h 00, à la salle Balavoine, sous la présidence de M. Patrick NICOLE-WILLIAMS, Maire.  
Secrétaire de séance : L. GRONDIN

**PRESENTS :** Mmes et MM. P. NICOLE-WILLIAMS, C. GUETAT, C. KOPFERSCHMITT, J. DOS SANTOS, D. PENOT, J-C. DURA, M. LORiot-CARNIS, Y. TOUYERAS, N. GUSTO, R. MESLEM, G. GENTHON, M. FAYET, J. GUILLERMINET, C. GAMBIER-ORTIZ, M. GUENNOUN, M. LOMBARD, L. DI SANTO, B. LOUKILI SENHAJI, M. TUNCA, J. GAGET, L. GRONDIN, E. JOUVE DE GUIBERT, J-N. SALMON, K. HALLOUL, L. NASSISI, A.V. MITTENDORFER

**ABSENTS REPRESENTES :**

Z. MAZARI pouvoir à D. PENOT  
H. KHETTAB pouvoir à M. GUENNOUN  
A. CROS pouvoir à L. DI SANTO

A. SAGIROGLU pouvoir à J-N. SALMON  
C. DUMOULIN pouvoir à K. HALLOUL  
B. JAN pouvoir à L. NASSISI

**ABSENTS EXCUSES :**

A.VERJUS

<b>DOMAINE</b>	<b>COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS</b>	<b>VOTES</b>
<b>Affaires juridiques</b>	Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2021.	25 voix pour, 7 abstentions
<b>Finances</b>	Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.	prend acte
<b>Pôle stratégie patrimoniale et aménagement</b>	<p>La ville souhaite engager la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville dans le cadre d'un contrat de performance énergétique car le bâtiment présente des défauts de confort d'usage significatifs.</p> <p>Le contrat de performance énergétique est un contrat global qui confie à un opérateur la conception et la réalisation de travaux qui, associés à la maintenance et à l'exploitation, permet à celui-ci de s'engager sur un niveau de performance énergétique.</p> <p>Cette opération sera lancée selon la procédure de marché public global de travaux avec dialogue compétitif.</p> <p>Le conseil municipal approuve le programme de l'opération et arrête l'enveloppe financière du marché de conception réalisation à 6 604 556 € HT. Il prend acte du lancement de la consultation. Il autorise Monsieur le Maire à verser à chacun des 3 candidats une indemnité maximale de 45 000 € HT.</p>	25 voix pour, 7 voix contre

Le Maire,

Patrick NICOLE-WILLIAMS